

PROCÉDURE DE DÉPÔT DES FILMS FESTIVAL NATIONAL DU FILM SCOLAIRE 2025

Pour nous faire parvenir votre réalisation d'ici **le 23 Mai 2025**, voici la procédure à suivre :

Assurez-vous que vous avez bien **la version définitive de votre court-métrage**, et mettez-le en ligne sur une plateforme d'hébergement de vidéos de votre choix (<https://www.youtube.com/>, <https://vimeo.com/>, etc...).

Si vous disposez d'une adresse mail académique, vous pouvez déposer directement votre film sur la plateforme d'hébergement de vidéo de l'Éducation Nationale :
PodEduc

Il est conseillé de nous faire parvenir un lien privé, c'est-à-dire que votre vidéo ne soit pas publique, pour des raisons de droit.

N'oubliez pas de vérifier que votre film respecte bien les contraintes et les demandes du festival, que vous pourrez retrouver dans le document « Règlement général - FNFS 2025 »,

Transmettez-nous votre lien de visionnage, en remplissant le formulaire suivant : « Inscrire son film » : <https://urls.fr/eV0wmy>

Nous reviendrons vers vous aux alentours du 28 mai 2025, date à laquelle le festival annoncera sa sélection officielle.

Si votre film est sélectionné, cela signifie qu'il sera projeté durant le festival.

Dans le cas où votre film est retenu :

- nous vous demanderons cette fois-ci de nous envoyer le fichier de votre film, le format vous sera spécifié ainsi que les informations d'envoi,
- de nous fournir les diverses autorisations demandées pour le droit à l'image,
- de nous remplir le formulaire « Implication des élèves »

Si vous avez un souci lors d'une des étapes de cette procédure de rendu de votre film, n'hésitez pas à vous orienter vers notre FAQ, présente sur notre site internet.
<https://www.festivalfilmscolaire.com>

ou à nous contacter à l'adresse mail suivante :
etablisements@festivalfilmscolaire.com

Responsable Etablissements